

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 07/AMI/CIPM-TRADEX/2019 du 31 mai 2019

Relatif à la présélection des entreprises spécialisées dans le Conseil en Stratégie et Gouvernance des systèmes d'Information et d'Entreprise pour la mise en oeuvre d'un Plan de Continuité d'Activité à TRADEX S.A.

01 OBJET

Le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AAMI) a pour objet la présélection des entreprises spécialisées dans le Conseil en Stratégie et Gouvernance des systèmes d'Information et d'Entreprise ayant une expérience avérée dans le métier, afin de constituer une liste restreinte des entreprises pouvant participer à l'Appel d'Offres International portant sur la mise en oeuvre d'un Plan de Continuité d'Activité à TRADEX S.A pour l'exercice 2019.

02 PARTICIPATION

La participation au présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouverte aux entreprises spécialisées dans le Conseil en Stratégie et Gouvernance des systèmes d'Information et d'Entreprise ayant des capacités administratives, techniques et financières suffisantes.

03 COMPOSITION ET PRESENTATION DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET

Les postulants devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux plis (Pli A et Pli B), rédigées en français ou en anglais, produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, contenus dans une enveloppe fermée et scellée, ne comportant ni cachet, ni indication sur l'identité du candidat.

a) Pli A : DOSSIER ADMINISTRATIF :

Chaque soumissionnaire doit fournir individuellement les justificatifs ci-après datant de moins de trois (03) mois en originaux :

N° D'ORDRE	DESIGNATION DU DOCUMENT
A1	Une fiche de renseignements (raison sociale, noms, prénoms et fonction des dirigeants, adresse, téléphone, fax, email)
A2	Une attestation de non-redevance signée du Directeur Général des Impôts ou d'un de ses représentants en matière fiscale ou l'équivalent pour les sociétés étrangères
A3	Une photocopie certifiée de la carte de contribuable en cours de validité ou l'équivalent pour les sociétés étrangères
A4	Une photocopie du registre de commerce ou l'équivalent pour les sociétés étrangères
A5	Une photocopie de l'attestation de localisation et du plan de localisation
A6	Le chiffre d'affaires des trois dernières années
A7	Une attestation de soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (uniquement pour les entreprises locales)

b) PLI B : DOSSIER TECHNIQUE :

N° D'ORDRE	DESIGNATION DU DOCUMENT
B1	<p>Les références de l'entreprise : Le candidat présentera les références tout en précisant la liste de son expérience pour les prestations prévues dans le présent AAMI au cours des trois (03) dernières années. Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Nom du Maître d'Ouvrage ; • Les copies des extraits des contrats signés (première et dernière pages) ; • Le lieu d'exécution, le montant et la durée ; • La copie du procès-verbal de réception ou du certificat de bonne exécution délivrée par le Maître d'Ouvrage concerné.
B2	<p>La liste du personnel clé</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un Chef de projet (Senior Manager) <ol style="list-style-type: none"> a. IT Risk b. 10 ans d'expérience justifiée dans les missions de continuité d'activité, gouvernance informatique et cartographie des risques informatiques. 2. Un Expert métier <ol style="list-style-type: none"> a. Master II ou Ingénieur BAC+5 ou 10 ans d'expérience dans le domaine du conseil en organisation dans le secteur Oil & Gas

Les plis A et B susvisés, présentés dans les enveloppes séparées marquées comme telles, devront être placés dans une enveloppe fermée portant la mention suivante :

**« A l'attention de Monsieur le Directeur Général de TRADEX S.A.
AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 07/AMI/CIPM-TRADEX/2019 du 31
mai 2019 relatif à la présélection des entreprises spécialisées dans le Conseil en Stratégie et Gouvernance des systèmes d'Information et d'Entreprise, pour la mise en oeuvre
d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) à TRADEX S.A. »**

Confidentiel - A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

04 EVALUATION DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET

Critères éliminatoires :

- Absence d'une pièce du dossier administratif ou pièces administratives requises non produites en originaux ;
- Fausses déclarations, substitution ou falsification de pièces administratives ;
- Note du dossier technique inférieure à soixante-dix points sur cent (70/100).

Critères essentiels :

N°	Critères essentiels	Points
1	Références professionnelles de l'entreprise dans l'élaboration des Schémas Directeurs Informatiques et de la Conduite du Changement	25
2	Références professionnelles de l'entreprise dans la mise en oeuvre des Plans de Continuité d'Activité (PCA)	30
3	Qualifications et expériences du personnel clé de l'entreprise affecté à la réalisation des prestations envisagées	40
4	Présentation de l'offre technique	5
	Total	100

05 DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, contenus dans une enveloppe fermée et scellée, ne comportant ni cachet, ni indication sur l'identité du candidat, devront être déposés à la Direction Générale de TRADEX S.A. BP 1468 DOUALA, Rue de la Trieste, tel (237) 333 43 63 75- (237) 333 43 63 76 au plus tard **le jeudi 04 juillet 2019 à 10 heures précises, heure locale.**

06 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des informations complémentaires peuvent être obtenues aux heures ouvrables auprès du secrétariat de la **Commission Interne de Passation des Marchés de TRADEX SA**. Tel. : 675 29 40 71 ou à l'adresse secretariat.cipm@tradexsa.com

07 GRILLE DE NOTATION DES OFFRES

I - CRITERES ELIMINATOIRES	Oui/Non
<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une pièce du dossier administratif ou pièces administratives requises non produites en originaux ; • Fausses déclarations, substitution ou falsification de pièces administratives ; • Note du dossier technique inférieure 70 points sur 100 	
II - CRITERES ESSENTIELS	Max. point
<p>1. Les références de l'entreprise dans l'élaboration des schémas Directeurs et Conduites du changement</p> <p><i>Les références justifiées de l'entreprise dans l'élaboration des schémas Directeurs Informatiques et de la Conduite du Changement. 5 pts/projet justifié</i></p>	25
<p>2. Les références de l'entreprise dans l'élaboration des Plans de Continuité d'Activité :</p> <p><i>Les références justifiées de l'entreprise dans l'élaboration des Plans de Continuité d'Activité. 10 pts/projet justifié</i></p>	30
<p>3. Qualification et expériences du personnel clé :</p> <p>Un Chef de Projet (Senior Manager) : 25 Pts</p> <ul style="list-style-type: none"> • IT Risk. 5 pts • 10 ans d'expérience justifiée dans les missions de continuité d'activité, gouvernance informatique et cartographie des risques informatiques. 5 pts • Expérience (Nombre de projets similaires en tant que Chef de Projet) <ul style="list-style-type: none"> 0 à 2 références : 0 pt 2 à 3 références : 5 pts 3 à 5 références : 10 pts Plus de 5 références : 15 pts <p>Un Expert métier 15 Pts</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 ans d'expérience dans le domaine du conseil en organisation dans le secteur Oil & Gas (15 points) 	40

Le Directeur Général,
Maître d'Ouvrage

Perrial Jean NYODOG